

SÉPARATEURS DE CHAUSSÉE



Type V



Type VB

Matière :

Caoutchouc vulcanisé

Hauteur :

45 mm

Dimensions :

Nous consulter

Bandes rétroréfléchissantes blanches ou jaune

Ils permettent de créer des tracés routiers en fixant les séparateurs sur la chaussée pour délimiter les pistes cyclables, les pistes de randonnée, les parkings ou encore les voies réservées aux urgences.



Coussins berlinois

Matière :

100% Caoutchouc Vulcanisé

Dimensions :

Longueur: 3000 mm

Largeur: 1800 mm

Hauteur: 65 mm

Surface anti-dérapante

Les coussins berlinois sont un type de ralentisseur le plus fréquemment utilisé pour imposer une réduction de vitesse aux véhicules dans les zones limitées à 30 km/h. Ces zones sont généralement situées aux abords des écoles ou dans les rues des centre-villes afin de protéger la circulation des piétons et des cyclistes. Outre les zones 30, l'utilisation des ralentisseurs berlinois n'est autorisée qu'en agglomération, sur les dessertes de lotissements ou les aires de parking, ainsi que sur les voies d'accès aux aires de services sur route et autoroute.



Coussins berlinois

Matière :

Caoutchouc vulcanisé très résistant.

Dimensions :

Longueur: 500 mm

Largeur: 350 mm ou 400 mm

Hauteur: 50 mm ou 70 mm

Surface antidérapante texturée.

Système de liaison intégré afin d'assurer un montage simple et une résistance accrue

La réglementation du ralentisseur routier pour voie privée ne le destine pas à un usage sur la voie publique.

Ce dispositif de décélération est utilisé à l'entrée d'un parking devant une entreprise, une résidence, un centre commercial, un hôpital, un hôtel, etc... Selon sa hauteur, il permet de réduire la vitesse d'un véhicule jusqu'à 5 km/h.



Coussins berlinois

Matière :

100% Caoutchouc vulcanisé

Dimensions :

Longueur: 500 mm

Largeur: 350 mm ou 400 mm

Hauteur: 50 mm ou 70 mm

Disponible en modèle 2, 3 ou 5 câbles simultanément.

Notre ralentisseur protège-câbles permet d'améliorer la sécurité sur les parkings, dans les entrepôts et sur les chantiers tout en permettant le passage de câbles pour le fonctionnement des machines et appareils.

Vos câbles sont ainsi protégés des véhicules, même les plus lourds. Le ralentisseur autorise un passage à 8 km/h